



## Précisions d'ordre pratique (mise à jour du 10 juillet 2023)

**Remarque préliminaire :** Ce document annule et remplace ceux établis en décembre 2022 et en mars 2023. Il a été dressé à la suite de la réservation définitive des billets d'avion courant avril 2023 et à la signature du contrat définitif en date du 28 avril 2023.

Avrillé en Chœur est maintenant lié par ce contrat pour un montant de **132 430 €**. Par voie de conséquence, les participants au voyage le sont aussi, chacun pour sa propre part...

Le présent document a pour but d'apporter aux voyageurs tous les éclaircissements possibles sur ce contrat, de leur transmettre les compléments d'information obtenus du voyageur Syltours et de leur signaler les modifications apportées par rapport aux deux documents précédents (**écriture verte dans le présent document**).

### **PRIX DU VOYAGE (modifications)**

Le prix du voyage proposé par SYLTOURS en décembre 2022 avait été établi sur les bases suivantes :

- voyage de 18 jours en mars 2024
- contingent de 40 à 45 personnes
- parité des monnaies : 1.00 \$ = 0.98 €
- part des prestations terrestres 65 % du prix - part du transport aérien et des frais de SYLTOURS 35% du prix
- base des prix 2022

Il était de **3 090 €** et donné sous réserves

Le prix du voyage défini dans l'avenant au contrat signé le 15 mars 2023 était de **3060 €**. Il avait été établi sur les bases suivantes :

- voyage de 18 jours en mars 2024 (sans changement)
- contingent de 40 personnes avec possibilité de monter à 42 (précision)
- parité des monnaies : 1.00 \$ = 0.94 € (ce qui avait entraîné une baisse du prix de 126 €)
- part des prestations terrestres 70 % du prix - part du transport aérien et des frais de SYLTOURS 30% du prix
- base des prix mars 2023 (ce qui avait entraîné une augmentation de 96 € par rapport au prix de 2022)

Comme indiqué plus haut, le prix était donc passé à 3 060 € (3 090 -126 + 96) et il pouvait encore évoluer tant à la hausse qu'à la baisse à cause notamment :

- du coût des carburants et de son incidence sur le prix du billet d'avion (vente non encore ouverte)
- des différentes taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement et touristiques
- de la parité des monnaies.

Le prix du voyage défini dans l'avenant au contrat du 28 avril 2023 est de **3230 €** . Il a été établi sur les bases suivantes :

- voyage de 18 jours en mars 2024
- contingent de **41** personnes avec possibilité de monter à 42
- parité des monnaies : 1.00 \$ = 0.91 € (léger gain par rapport au prix de mars)
- billets d'avion réservés (forte augmentation par rapport au prix estimé avant réservation des billets )
- base des prix avril 2023
- part des prestations terrestres 70 % du prix - part du transport aérien et des frais de SYLTOURS 30% du prix
- dates du voyage : 28 février au 16 mars 2024.

**Rappel : La hausse maximale contractuelle est de 8 %** sachant qu'au cours des 30 jours qui précèdent la date du départ prévu, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'aucune majoration. Si la hausse était supérieure à 8 %, le contrat pourrait être résilié par Avrillé en Chœur et les acomptes versés seraient remboursés sans frais ni pénalités. On note que l'augmentation actuelle entre l'origine et maintenant est de 4.53 %

#### **EXTRAIT DES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ANNEXEES AU CONTRAT (modifications)**

On trouvera ci-dessous le tableau des frais d'annulation par personne qui seraient répercutés aux voyageurs :

- de la signature du contrat à 31 jours du départ : **250 €** pour frais de dossier
- de 30 jours à 21 jours du départ : 30% du montant total du forfait ( **969 €** valeur actuelle)
- de 20 jours à 8 jours : 50% du montant total du forfait ( **1 615.00 €** valeur actuelle)
- de 7 jours à 2 jours : 75% du montant total du forfait ( **2 422.50 €** valeur actuelle)
- moins de 2 jours du départ : 100% du montant total du forfait ( **3 230.00 €** valeur actuelle)

**Les personnes qui auront souscrit au contrat annulation MAIF se verront rembourser ces frais à condition que les causes de l'annulation sont couvertes par le contrat.**

#### **DATES DU VOYAGE (modifications)**

Dates de départ et de retour : Les dates stipulées au contrat initial étaient les suivantes : du 1er au 18 mars 2024. Dans le dernier contrat, conclu après la date d'ouverture des vols, elles devenaient : du 28 février au 16 mars 2024. Depuis, Syltours nous a informé tout début juillet que la compagnie IBERIA avait unilatéralement décidé de supprimer le vol du 28 février et que les dates retenues étaient désormais : du **29 février au 17 mars 2024**. Le voyage aérien sera assuré par la compagnie **IBERIA** et le départ se fera depuis **l'aéroport d'Orly**.

Voici les horaires connus ce jour :

- Départ d'Angers en autobus vers 1h00 du matin le jeudi 29 février. L'heure exacte vous sera précisée plus tard.
- Arrivée à l'aéroport d'Orly et enregistrement à partir de 4h25
- Décollage à 7h25
- Arrivée à La Havane à 16h35, heure locale, ce même jeudi 29 février.
  
- Décollage de La Havane à 19h35, heure locale, le samedi 16 mars
- Arrivée à Orly à 13h40, heure locale, le dimanche 17 mars
- Récupération des bagages et retour sur Angers en autobus pour le début de soirée.

## NOMBRE ET IDENTITE DE PARTICIPANTS (précisions)

La taille minimale du groupe permettant la réalisation du voyage est de 40 personnes. SYLTOURS se réserve le droit d'annuler le contrat si celui-ci devient irréalisable au regard de la réduction du nombre de participants. La modification de l'effectif à la baisse peut se faire jusqu'à 30 jours du départ. **Nous sommes actuellement 41 inscrits.**

Avrillé en Chœur transmettra à SYLTOURS dès la signature du contrat et au plus tard 4 mois avant le départ, le nombre exact de participants, la liste nominative de ceux-ci, la composition des chambres, la copie des passeports. Cependant, il est encore possible, jusqu'à 2 mois avant le départ de modifier sans frais les noms sur la liste des participants sans toucher au nombre. **(date butoir retenue : 25 décembre 2023)**

Les conséquences financières des modifications du nombre de participants sont indiquées dans le paragraphe "conditions particulières" plus haut.

## TRAJET ANGERS-PARIS

Le voyage Angers Paris (AR) se fera en autocar (Flixbus, Baudouin, Voisin,... ). Le montant de cette prestation sera payé par le compte spécial "Cheffe de Chœur" alimenté par les cachets de Tinou, celle-ci ayant négocié 1 gratuité pour 40 participants. Aucun supplément ne sera donc demandé au titre de ce déplacement.

## ASSURANCES (rappel)

### - Assurance Responsabilité Civile.

Pour l'assurance Responsabilité Civile, les participants au voyage sont couverts par le contrat collectif annuel souscrit par Avrillé en Chœur auprès de la MAIF. En plus des risques encourus lors des activités habituelles de la chorale, le contrat inclut une assistance couvrant les risques encourus pendant les voyages de l'association. Un livret d'informations vous a été adressé avec le document de décembre.

### - Assurance Annulation

Plusieurs pistes avaient été explorées. C'est la proposition de la MAIF qui a été retenue. Son coût est de **123.28 €** par participant. Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire que tous les participants adhèrent à ce contrat qui peut n'être pris que par ceux qui le souhaitent. **Afin de faire le nécessaire auprès de la MAIF, ceux qui souhaitent contracter cette assurance annulation et qui ne se sont pas encore manifestés, voudront bien le faire savoir à Tinou d'urgence.** L'incidence sur le prix total du voyage est prise en compte dans l'échéancier des paiements en fin de ce document.

## POURBOIRES

Il nous a été confirmé par SYLTOURS que nous n'avons pas à prévoir de pourboires pour les prestations d'hébergement, de nourriture et de visites. Par contre, des pourboires sont traditionnellement donnés au chauffeur de car et au guide qui accompagnent les groupes pendant toute la durée du séjour.

Renseignements pris, les salaires mensuels pratiqués à Cuba vont de 90 \$ (88 €) pour les plus bas à 400 \$ (390 €) pour les plus hauts. Nous avons décidé d'un pourboire de 200 € pour le chauffeur et 300 € pour le guide. Bien que compris dans le forfait, il sera aussi prévu un montant supplémentaire de 300 € pour les visites (15 fois 20 €). Ces pourboires seront éventuellement donnés à l'issue des visites de sites, usines, exploitations et autres prévues au programme si les conditions de réception étaient particulièrement bonnes.

Le montant total des pourboires, soit **800 €** sera pris sur les bénéfices provenant des ventes de fromage (passée et à venir). Aucun supplément ne sera donc demandé aux participants au titre des pourboires. Sur place, ceux-ci seront réglés par Avrillé en Chœur.

## ECHEANCIER DES PAIEMENTS (modifications)

Les calculs ci-dessous sont établis sur les nouvelles bases définies dans le contrat : **3 230 €** pour le voyage proprement dit et **123.28 €** d'assurance annulation (soit **3 353.28 €** pour ceux qui la souscriront - montant arrondi à **3 354 €** pour simplification).

- Les acomptes prévus au contrat ont été versés à SYLTOURS. Pour régler le solde, un échéancier de versements mensuels au profit d'Avrillé a été mis en place. Il a débuté en mai 2023. Tout aménagement éventuel de ce calendrier devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de Tinou qui jugera de la faisabilité de celle-ci.

- Il est désormais possible de régler au moyen de Chèques Vacances. Les chèques seront obligatoirement adressés à Avrillé en Chœur qui se chargera de les transmettre à SYLTOURS. **Ils ne devront en aucun cas être adressés directement à SYLTOURS.**

- Si ces montants devaient évoluer, leur ajustement pourrait se faire sur une partie des derniers versements en fonction de la tendance observée antérieurement sur la parité Dollar US / Euro.

- **Compte tenu de ce qui précède voici le nouvel échéancier proposé (avec ou sans assurance annulation).**

Echéancier des paiements du voyage à CUBA (modifié après achat billets avion)				
Nature du versement	Sans assurance annulation		Avec assurance annulation	
	montant	échéance	montant	échéance
1er acompte de 15%	306,00 €	22/02/2023	306,00 €	dépassée
2ème acompte de 15%	306,00 €	25/03/2023	306,00 €	dépassée
3ème acompte de 15%	306,00 €	25/04/2023	306,00 €	dépassée
versement mensuel n°1	257,00 €	15/05/2023	271,00 €	dépassée
versement mensuel n°2	257,00 €	15/06/2023	271,00 €	dépassée
versement mensuel n°3	257,00 €	15/07/2023	271,00 €	15/07/2023
versement mensuel n°4	257,00 €	15/08/2023	271,00 €	15/08/2023
versement mensuel n°5	257,00 €	15/09/2023	271,00 €	15/09/2023
versement mensuel n°6	257,00 €	15/10/2023	271,00 €	15/10/2023
versement mensuel n°7	257,00 €	15/11/2023	271,00 €	15/11/2023
versement mensuel n°8	257,00 €	15/12/2023	271,00 €	15/12/2023
solde	256,00 €	15/01/2024	268,00 €	15/01/2024
<b>Totaux :</b>	<b>3 230,00 €</b>		<b>3 354,00 €</b>	

ancien prix : 3 060,00 € 3 184,00 €

augmentation : 170,00 € 170,00 €

Merci de votre attention

Pour la commission  
Jean-Yves